

Février 2005

LA LETTRE DE LA CPI

3

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Vers une cour efficace et rationnelle	p. 1
Les salles d'audience et les espaces destinés au public sont presque prêts	p. 2
La CPI établit le dialogue en République démocratique du Congo	p. 3
Chambre préliminaire I	p. 4
Chambre préliminaire II/III	p. 5
La Section des avis juridiques du BdP	p. 6
Les Procureurs de la CPI assistent à un colloque sur les défis à relever par la justice pénale internationale	p. 7
Prestation de serment du procureur adjoint Fatou Bensouda	p. 7
La technologie de pointe au service de la salle d'audience	p. 8
La bibliothèque de la CPI	p. 9
L'administration de la CPI	p.10
Derniers documents publiés	p.11
Réunion de stratégie - Greffe et ONG	p.11
Séance d'information destinée au corps diplomatique	p.11

Visitez notre site Internet :
<http://www.icc-cpi.int>

ÉDITORIAL

Aucune cour ne saurait exister sans son administration, pas plus qu'aucune administration judiciaire n'aurait de raison d'être sans sa cour. La CPI n'échappe pas à cette règle.

Aussi devons-nous développer une administration judiciaire dont l'objectif, comme d'ailleurs celui des services de la Cour dans leur ensemble, est de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour parvenir à une décision juste au terme d'un procès équitable. L'existence d'un service d'appui judiciaire dynamique constitue, à cet égard, l'un des facteurs permettant de raccourcir la durée des procès.

Depuis plus de deux années maintenant, nous construisons cette administration qui se veut transparente, efficace et responsable. Même si le chemin à parcourir est encore long, les équipes de l'administration ont progressé à pas de géant tout en relevant des défis multiples. L'oeuvre de construction va se poursuivre à l'instar de la mission d'écoute quotidienne, indispensable, des utilisateurs.

Citons parmi les utilisateurs, au premier plan, les acteurs plus particulièrement impliqués à ce stade de développement de notre institution que sont les juges des Chambres préliminaires et les juges de la Section des appels, les services d'enquêteurs du Bureau du Procureur ainsi que les personnels du Greffe qui travaillent sur le terrain.

*Bruno Cathala
Greffier*

VERS UNE COUR EFFICACE ET RATIONNELLE

Au cours de ces deux dernières années et demie, nous avons tous travaillé ensemble, avec le soutien de nombreuses personnes de l'extérieur, afin de mettre en place une Cour efficace et rationnelle. Certains articles de ce numéro décrivent la construction de la structure physique de la Cour ainsi que d'une partie de son infrastructure. Nous avons également mis en place la structure judiciaire de l'institution, avec l'adoption du Règlement de la Cour par les juges. Nous devons continuer à travailler sans relâche afin de consolider nos relations avec les Nations Unies, les États, les organisations non gouvernementales et les particuliers, entre autres.

Pour que la Cour soit efficace et rationnelle, il est également nécessaire de mettre en place un cadre administratif adéquat. Ce travail a été accompli en grande partie par des groupes de travail composés de représentants de tous les organes de la Cour.

L'un de ces groupes de travail vient d'achever le projet de Règlement du personnel, qui fixe les devoirs, obligations et droits des fonctionnaires. Le Conseil de coordination, composé du Procureur, du Greffier et de moi-même, a provisoire-

ment adopté ce règlement dans l'attente d'une dernière révision, à la suite de laquelle il sera présenté à l'Assemblée des États parties pour approbation.

Un autre groupe de travail inter-organes s'efforce de faciliter la promulgation des instructions administratives. Publiées par le Greffier avec le consentement du Procureur et de moi-même, elles sont indispensables pour établir les procédures administratives afférentes à un grand nombre de questions.

À mesure que la Cour en vient à la phase judiciaire de ses activités, nous continuons, aux plans interne comme externe, à développer et renforcer les moyens de notre institution.



*Philippe Kirsch
Président de la CPI*

Cliquer sur le texte souligné pour atteindre une page ou pour accéder à plus d'informations [INDEX](#) [P.1](#) [P.2](#) [P.3](#) [P.4](#) [P.5](#) [P.6](#) [P.7](#) [P.8](#) [P.9](#) [P.10](#) [P.11](#)

La Lettre de la CPI a été préparée, revue et éditée par le Bureau de l'information publique et de la documentation (PIDS), pour le compte du Greffe, qui en a la seule responsabilité. Elle est publiée dans un but informatif exclusivement et ne constitue pas un document officiel de la Cour.

Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands / Post Office Box 19519, 2500 CM The Hague, The Netherlands

Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas / Boîte Postale 19519, 2500 CM La Haye, Pays-Bas

Tel: +31 70 515 85 15 Fax: +31 70 515 85 55 <http://www.icc-cpi.int>

ISBN : 92-9227-000-1



LES SALLES D'AUDIENCE ET LES ESPACES DESTINÉS AU PUBLIC SONT PRESQUE PRÊTS

Les travaux de construction de la nouvelle aile de la Cour pénale internationale, qui ont débuté à la mi-décembre 2003, sont maintenant presque terminés. Conçue pour abriter des salles d'audience et des espaces destinés au public, la structure s'est substituée à l'ancien parking à étages de la Cour, trois étages supplémentaires ayant été érigés. Le projet, qui a requis plusieurs mois de travail intensif et de négociations, donnera naissance à un espace de travail judiciaire ultramoderne. L'aile a été conçue par l'agence nationale néerlandaise du bâtiment et des travaux publics (RGD) sous le patronage du Ministère néerlandais des affaires étrangères. Elle fait partie de la contribution de l'État hôte à la Cour.

La salle d'audience principale comporte bon nombre des caractéristiques observées dans les tribunaux *ad hoc*. Comme le montre le schéma, elle comprend des bureaux pour les juges, le Procureur, la Défense et les accusés, ainsi que pour le Greffier et les assistants

juridiques, lesquels sont assis directement devant le collège de juges. À la différence des tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, et conformément aux dispositions du Règlement de procédure et de preuve et du Statut, la Cour a également prévu des sièges pour les représentants des victimes, les *amici curiae* et les représentants d'États parties qui souhaiteraient assister aux procédures. Des cabines pour les interprètes, les sténotypistes et le personnel audiovisuel surplombent la salle. La galerie publique peut accueillir 140 journalistes et visiteurs et elle est séparée de la salle d'audience par des vitres pare-balles.

Outre les salles d'audience, une salle de presse, des bureaux partagés équipés de postes de travail pour les journalistes, une petite bibliothèque publique contenant des documents de référence, un hall et une salle d'accueil des visiteurs de la Cour ont également été construits. Des pièces distinctes ont été prévues pour certaines fonctions

auxiliaires, notamment des cellules pour les accusés et une salle d'attente pour les témoins.

Les travaux de construction d'une deuxième salle d'audience plus petite se poursuivent. Elle comprendra une galerie pouvant accueillir environ 70 personnes. Ces travaux, menés aux frais de la Cour, devraient s'achever plus tard cette année.



avec l'autorisation de : :RGd; Architecte Gemma Koppen - Furniture, VMV Architects 'juillet 2003'

I Défense/Accusés - II Juges - III Galerie publique - IV le Procureur - V Cabines audiovisuel - VI Cabines interprètes - VII Temoins - VIII Greffier et assistants juridiques

En bref

NOMINATION DU RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNS

À la fin du mois de novembre 2004, Mme Ida Goede a quitté la CPI à l'issue d'une année très chargée mais enrichissante à la tête de la Direction des services administratifs communs.

Dans la déclaration qu'elle a faite à l'occasion de son départ, Mme Goede a évoqué les défis relevés lors de la création de la CPI : « Les personnes déçues ou frustrées par la lenteur des progrès ne devraient jamais oublier qu'il n'est pas toujours facile de discerner clairement l'ampleur de tout ce qui est accompli. Si l'on se place en retrait, pour ainsi dire, il devient évident que la CPI écrit une nouvelle page de l'histoire de l'Humanité. L'énormité de cette tâche est stupéfiante. Si elle était facile, elle aurait déjà été accomplie. »

Le 22 novembre 2004, M. Ralph Martens a pris la suite de Mme Goede. Directement placé sous l'autorité du Greffier, il est responsable des services d'appui administratif fournis à la Présidence et aux Chambres (branche judiciaire), au Bureau du Procureur, au Greffe et au Secrétariat de l'Assemblée des États parties, en particulier dans les domaines des ressources humaines, des finances, du budget et du contrôle budgétaire, de la gestion des locaux et des services généraux, des technologies de l'information et des communications, ainsi que des achats.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

LA CPI

ÉTABLIT LE DIALOGUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

•Généralités

3

Des avocats, des magistrats, des représentants des médias et des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) ont participé à une série de séminaires et d'ateliers en République démocratique du Congo. Ces rencontres visaient à mieux faire connaître les objectifs, la structure et les fonctions de la Cour pénale internationale.

Ces conférences, qui ont eu lieu à Kinshasa du 6 au 11 décembre 2004, ont été organisées par l'Association pour la renaissance au Congo (ARC), le Ministère canadien des affaires étrangères et l'ONG *Freedom from Fear*.

Sous l'intitulé « Mieux connaître la CPI », cette semaine d'activités a débuté le lundi 6 décembre par un séminaire à l'intention des journalistes. M. Modeste Mulinga, président de la Haute autorité des médias (HAM) et M. Christian Hemedi, président de l'ARC, ont ouvert le séminaire qui a été présidé par M. Banza Tei Folo, chef de cabinet du prési-

dent de la HAM.

Les participants ont abordé en premier lieu le rôle de la Présidence, des Chambres, du Greffe et du Bureau du Procureur. M. Yves la Plume, Directeur de Radio Okapi, s'est ensuite penché sur différents aspects pratiques du journalisme, notamment sur les obligations déontologiques des journalistes traitant de questions juridiques sensibles. Après quoi, Mme Laure de Vulpian, correspondant juridique et judiciaire de la station de radio France Culture, a décrit son travail de reporter spécialiste des procédures judiciaires. Pour finir, les participants se sont vus expliquer la structure, le rôle et les fonctions des services d'information du Greffe et du Bureau du Procureur. Les journalistes ont reçu les coordonnées des fonctionnaires chargés de l'information qui pourraient répondre à leurs questions concernant la Cour. Ce séminaire a permis aux journalistes d'acquérir de meilleures connaissances

générales sur le travail de la CPI.

Les trois jours suivants, plusieurs ateliers ont été consacrés au Statut de Rome. M. Bruno Cathala, Greffier de la CPI, a ouvert les discussions auxquelles ont participé des avocats, des magistrats et des membres d'ONG venant de l'ensemble du pays. Le fonctionnement de la Cour, la Cour et la justice transitionnelle en RDC, les violences sexuelles et le rôle des ONG par rapport au travail de la CPI figurent parmi les thèmes abordés à cette occasion.

Les vendredi et samedi, la Direction des victimes et des conseils du Greffe a coordonné un séminaire sur les questions techniques liées aux droits des victimes et à la défense. Suite aux exposés, un débat a eu lieu. Les participants étaient, pour la plupart, des juristes congolais ainsi que des membres d'ONG.

En bref

Le Groupe de planification stratégique

Dans le cadre du Conseil de coordination (Coco), le Président, le Procureur et le Greffier ont considéré que l'élaboration d'une série d'objectifs mutuels pour l'ensemble de la Cour était de la plus haute importance. À cette fin, le Coco a mis en place un Groupe de planification stratégique inter-organes dont la mission consiste à rédiger un plan stratégique quinquennal pour la Cour et à développer davantage le cycle de planification stratégique de celle-ci. Le Groupe est chargé de questions telles que la définition des objectifs stratégiques, l'expansion de la Cour, les indicateurs de performance et l'efficacité inter-organes. Des résultats provisoires ont déjà été présentés au Coco et le plan définitif devrait être finalisé au cours de l'été 2005.

Visite des représentants des États Membres de l'Union Européenne à la CPI

En coopération avec le Ministère de la justice néerlandais, la Commission européenne a organisé à l'intention du Réseau de points de contact européen un atelier sur le thème des personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

L'atelier, qui s'est tenu à La Haye les 23 et 24 novembre 2004, a permis aux points de contact de rencontrer M. Luis Moreno Ocampo et M. Bruno Cathala, respectivement Procureur et Greffier de la CPI, pour des discussions sur la CPI et sur le thème : « États membres de l'UE, la complémentarité en pratique ». Après cela, les représentants des États-membres ont visité la salle d'audience préliminaire de la CPI.

M. Serge Brammertz, procureur adjoint (aux enquêtes), a par ailleurs pris part à la table ronde sur la valeur ajoutée que le Réseau peut apporter en soutenant les activités de la CPI et des États membres. Mme Irune Aquirezabal, de la Coalition des ONG pour la CPI a également participé.

En bref

Impact national et international de la CPI

Les lundi 6 et mardi 7 décembre 2004, l'International Criminal Law Network (ICLN) a organisé au centre des congrès néerlandais de La Haye, une conférence sur l'impact national et international de la CPI sur les relations multilatérales, les législations nationales et la justice internationale.

Présidée par M. le professeur Cherif Bassiouni, qui dirige l'International Human Rights Law Institute, la conférence a été ouverte par le maire de La Haye, M. Wim Deetman, ainsi que par le Président de la CPI, M. le juge Philippe Kirsch.

Les thèmes traités comportaient notamment l'impact de la CPI dans la pratique, avec les cas de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo, et les défis que la CPI doit relever.

Parmi les orateurs de marque figuraient Mme Emma Bonino, membre du Parlement européen, ancienne commissaire européen à l'action humanitaire ; Mme la juge Navanethem Pillay, de la CPI ; M. Pierre Richard Prosper, ambassadeur itinérant des États-Unis chargé des questions liées aux crimes de guerre ; M. le juge Hans-Peter Kaul, de la CPI ; M. Lucien Tibaruhu, procureur général adjoint d'Ouganda et M. Roy Lee, professeur à la Faculté de droit de l'Université Columbia, qui a été secrétaire exécutif de la Conférence de Rome. Ont également prononcé des discours M. Serge Brammertz, procureur adjoint de la CPI ; M. Robin Vincent, Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ; M. Phakiso Mochochoko, chef de la Section des avis juridiques du Greffe de la CPI ; M. John Holmes, directeur d'Erinys International Security Services et M. le juge Mauro Politi, de la CPI.

Au nombre des orateurs figuraient également des représentants de tribunaux internationaux, d'organisations internationales, d'universités, d'entreprises privées et d'ONG, parmi lesquels des représentants du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), de la Croix-Rouge, de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de No Peace without Justice, d'Altus alliance globale et de l'Institut Max-Planck.

Quelque cent cinquante acteurs du droit international pénal ont pris part à cet événement, qui s'est tenu sur deux jours.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

PROFIL DES JUGES DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

La plupart des juges de la Section préliminaire ont l'expertise des procès pénaux. Conformément à l'article 39-3-a, ils siègent dans cette section pendant trois ans, puis au-delà de ce terme, jusqu'au règlement de toute affaire dont ils ont eu à connaître.

Les membres de la Section préliminaire sont les juges Akua Kuenyehia (premier vice-président), Fatoumata Diarra, Claude Jorda, Hans-Peter Kaul, Mauro Politi, Tuiloma Neroni Slade et Sylvia Steiner.

En décembre 2003 et juin 2004 respectivement, la Cour a été saisie de deux situations par les gouvernements de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo (RDC). Le 5 juillet 2004, la situation en Ouganda a été assignée à la Chambre préliminaire II et la situation en RDC à la Chambre préliminaire I.

Le juge Hans-Peter Kaul a été élu président de la Section préliminaire. Le 16 septembre 2004, le juge Claude Jorda a été élu juge président de la Chambre préliminaire I et le juge Tuiloma Neroni Slade, juge président de la Chambre préliminaire II.

En décembre 2004, le Gouvernement de la République centrafricaine a demandé au Bureau du Procureur d'enquêter sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis depuis le 1er juillet 2002 sur son territoire. Le 19 janvier 2005, la Présidence a assigné la situation en République centrafricaine à la Chambre préliminaire III. Le 4 Février 2005, la juge Sylvia Steiner a été élue juge président de la Chambre préliminaire III.

Chambre préliminaire I

La Chambre préliminaire I est composée des juges Claude Jorda (France), président de chambre, Akua Kuenyehia (Ghana), premier vice-président de la Cour et Sylvia Steiner (Brésil). La Présidence lui a assigné la situation en République démocratique du Congo.



Le juge Jorda a été élu pour une durée de six ans parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG).

De 1994 jusqu'à son élection comme juge de la CPI, il a été juge du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qu'il a présidé à partir de 1999. Dans le cadre de ces fonctions, le juge Jorda a lancé et supervisé la mise en oeuvre d'importantes réformes destinées à améliorer les procédures judiciaires. Le juge Jorda a une expérience juridique très variée, pour avoir travaillé dans de nombreux domaines, couvrant un large éventail de pratiques juridiques.

Il a été Procureur général des Cours d'appel de Paris et de Bordeaux. Il a également été Directeur des services judiciaires du Ministère français de la Justice. Il est intervenu dans le cadre de missions de coopération judiciaire au Chili, au Guatemala, en Côte-d'Ivoire, en Égypte, en Algérie et au Canada. Le juge Jorda a contribué à différentes publications juridico-scientifiques se rapportant aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et a beaucoup écrit sur le rôle des victimes et l'évolution du droit international pénal.



La juge Kuenyehia a été élue pour une durée de trois ans parmi le Groupe des États d'Afrique.

Avant son élection comme juge, elle était doyenne de la Faculté de droit de l'Université du Ghana. Elle y a enseigné le droit pénal, la problématique hommes-femmes en droit, le corpus international des droits de l'homme et le droit international public. Elle a coordonné un projet de recherche sur les femmes et la Loi dans l'Afrique de l'Ouest anglophone, couvrant le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone et la Gambie. Elle a écrit trois livres et publié de nombreux articles de doctrine sur la problématique hommes-femmes en droit, le droit de la famille et le corpus international des droits de la personne. La juge Kuenyehia a été avocate à la Cour suprême du Ghana. Elle est spécialiste des droits de l'homme, du droit pénal et de la procédure pénale. La juge Kuenyehia est également une administratrice expérimentée.

Spécialiste de la problématique hommes-femmes en droit et des questions relatives aux droits de l'homme sur le plan international, elle a été membre du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes.



La juge Steiner a été élue pour une durée de neuf ans, parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

La juge Steiner a une grande expérience du droit pénal et du droit international, notamment des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle a été avocate de 1977 à 1982, puis procureur fédéral de 1982 à 1995 à São Paulo, au Brésil. En 1995, elle a été nommée à la Cour d'appel fédérale, où elle est restée juge jusqu'à son élection à la Cour pénale internationale en 2003. De 1989 à 1995, elle a siégé au sein du Conseil pénitentiaire de São Paulo, dont elle a assuré la vice-présidence pendant quatre ans. La juge Steiner est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de São Paulo. En 1999, elle a obtenu un diplôme spécialisé en droit pénal à l'Université de Brasilia et, en 2000, une maîtrise de droit international à la Faculté de droit de l'Université de São Paulo. La juge Steiner a

beaucoup écrit sur les droits de l'homme, les droits de la femme et de l'enfant, le droit pénal et le droit international pénal. Elle est l'un des membres fondateurs de l'Institut brésilien de sciences criminelles et a été directrice adjointe du Journal brésilien de sciences criminelles pendant quatre ans. Elle appartient également à l'Association des juges brésiliens pour la démocratie et a été membre du conseil exécutif de la section brésilienne de la Commission internationale de juristes. Maître de conférence, la juge Steiner a donné des cours dans les plus grandes universités brésiliennes et est intervenue lors de conférences en Amérique latine, en Europe et en Afrique. Elle a été membre de la délégation brésilienne auprès de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale de 1999 à 2002. En 2003, au Brésil, la juge Steiner a également fait partie du groupe de travail chargé de la mise en oeuvre du Statut de Rome.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

Chambre préliminaire II

La Chambre préliminaire II est composée des juges Tuiloma Neroni Slade (Samoa), président de chambre, Mauro Politi (Italie) et Fatoumata Diarra (Mali). La Présidence lui a assigné la situation en Ouganda.



Le juge Tuiloma Neroni Slade a été élu pour une durée de trois ans parmi le Groupe des États asiatiques.

Le juge Slade a été procureur général du Samoa. Il a l'expérience des tribunaux et connaît bien le droit pénal et la procédure pénale pour avoir été avocat et procureur de 1967 à 1982. De 1983 à 1993, il a été conseiller juridique principal au sein de la Division juridique du Secrétariat du Commonwealth à Londres et a collaboré étroitement avec les instances juridiques et judiciaires des États membres du Commonwealth. Pendant les dix années suivantes, et jusqu'à son élection à la Cour en 2003, il a été le représentant permanent du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. À partir de 1995, il a mené les délégations samoanes à l'occasion des rencontres et autres événements internationaux devant aboutir à la création de la Cour pénale internationale. En 1998, il était vice-président de la Conférence de Rome, dans le cadre de laquelle il a coordonné les travaux sur le préambule et les dispositions finales du projet de Statut.



Le juge Politi a été élu pour une durée de six ans parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG).

Depuis 1990, il est titulaire de la chaire de droit international de l'Université de Trente. Avant cela, et depuis 1976, il avait enseigné aux universités de Cagliari et d'Urbino. En tant que conseiller juridique de la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies (1992 - 2001), il a participé activement au processus de négociation ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome. Il a aussi fait partie de la délégation italienne auprès de la Commission préparatoire de la CPI. Durant sa carrière judiciaire (1963-1983), il a été juge au sein des tribunaux d'Oristano et de Milan. Il a également été substitut du procureur du tribunal pour enfants de Milan. En 2001, il a été élu par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que juge *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En tant que juge et procureur, il s'est occupé de nombreuses affaires de violations des droits de l'homme et de violences et sévices à l'encontre de femmes et d'enfants. Il a publié plusieurs articles sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et sur les Éléments des crimes relevant de la compétence de la CPI.



La juge Diarra a été élue pour une durée de neuf ans parmi le Groupe des États d'Afrique.

Titulaire d'un certificat de licence en droit de l'Université de Dakar, d'une maîtrise en droit privé de l'ENA du Mali et du diplôme de l'École nationale de la magistrature de Paris, elle détient aussi un diplôme d'application des normes internationales et régionales de protection des droits de l'homme.

Elle était juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jusqu'à son élection à la CPI. Avant cela, elle avait notamment occupé les fonctions de Directrice nationale de l'administration de la justice du Mali, de Présidente de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Bamako, de Présidente de la Cour d'assises, de juge d'instruction et de substitut du Procureur de la République.

Très impliquée dans la société civile, elle a assuré la vice-présidence de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques (FIFCJ) et de la Fédération des juristes africaines, et elle a présidé l'Association des juristes maliennes et l'Observatoire des droits de la femme et de l'enfant (ODEF).

La juge Diarra a publié plusieurs articles et mené plusieurs études dont une sur l'ordre juridique au triple plan familial, national et international. Par ailleurs, elle a travaillé avec le CICR sur le droit humanitaire et avec l'Agence de la francophonie sur le projet de Règlement de procédure et de preuve et sur la définition des éléments des crimes relevant de la compétence de la CPI dans le cadre des travaux de la commission préparatoire. Elle a participé à plusieurs forums internationaux sur les droits de la femme et de l'enfant, et a présidé la Commission préparatoire de la participation du Mali au Sommet de Beijing en 1995.

Chambre préliminaire III

La Chambre préliminaire III est composée des juges Sylvia Steiner (Brésil), président de chambre, Hans-Peter Kaul (Allemagne), Tuiloma Neroni Slade (Samoa) et Sylvia Steiner (Brésil). La situation en République centrafricaine lui a été assignée.



Le juge Kaul a été élu pour une durée de trois ans parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG), et a été élu premier président de la Section préliminaire.

Il possède les titres nécessaires pour l'admission au barreau allemand. En 2002, il a été nommé ambassadeur et commissaire du Ministère fédéral des affaires étrangères en charge de la Cour pénale internationale. À partir de 1996, le juge Kaul a mené la délégation allemande dans le processus de discussion et de négociation du Statut de Rome. En sa qualité de chef de la Division du droit international public au sein du Ministère fédéral des affaires étrangères (1996 - 2002), il s'est notamment occupé de plusieurs affaires concernant l'Allemagne devant la Cour internationale de Justice. Il a beaucoup écrit sur la Cour pénale internationale et sur d'autres thèmes du droit international public.

Veillez noter que la juge Sylvia Steiner est également membre de la Chambre préliminaire I et que le juge Tuiloma Neroni Slade est également membre de la Chambre préliminaire II.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

LA SECTION DES AVIS JURIDIQUES (SAJ)

Au sein du Bureau du Procureur (BdP), la Section des avis juridiques (SAJ) est l'une des quatre sections et unités qui travaillent en collaboration avec l'ensemble des trois divisions opérationnelles. La section n'est peut-être pas très connue en dehors de la Cour et du BdP, mais elle joue un rôle essentiel en tant que fournisseur de services juridiques et de formation. Dirigée par Morten Bergsmo (Norvège), conseiller juridique ayant une longue expérience des enquêtes sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie, la SAJ a quatre fonctions : donner des avis juridiques au Cabinet du Procureur et aux services et divisions opérationnelles du BdP, développer et gérer en réseau des outils et services juridiques, fournir une formation juridique aux membres du BdP, et développer les contacts juridiques du BdP au sein des milieux universitaires. Au cours des 15 derniers mois, la section a produit plus de 50 mémorandums juridiques couvrant un large éventail de questions juridiques touchant aux travaux du BdP. La section participe à la formation juridique des membres des divisions opérationnelles du BdP et organise la série CPI-BdP d'interventions par des conférenciers invités. La section maintient des contacts étroits avec des experts ou groupes juridiques et universitaires asiatiques, européens et nord-américains. La SAJ est à la pointe du développement d'outils et de services juridiques électroniques et basés sur des solutions Web. L'an dernier, la section a travaillé sur cinq projets de services, dont la plupart seront bientôt prêts. Il s'agit de :

1. Deux commentaires juridiques en ligne : il s'agit premièrement d'un commentaire des éléments des crimes applicables et des conditions juridiques associées à chaque mode de responsabilité et deuxièmement d'un commentaire des principales dispositions régissant la procédure et l'administration de la preuve dans le système juridique de la CPI.
2. Le service des outils juridiques : il s'agit d'une bibliothèque électronique qui rassemble toutes les sources d'information essentielles sur le droit international pénal, notamment le droit conventionnel, la jurisprudence internationale, les jurisprudences nationales, les ressources disponibles sur l'Internet, les travaux préparatoires, etc.
3. Le vademecum juridique : il s'agit d'une mini-bibliothèque portable qui regroupe des sources de droit international pénal et qui peut tenir dans une clé USB à conserver par l'utilisateur. Cette biblio-

thèque contient toutes les principales sources juridiques dont on a besoin quand on travaille sur des questions de droit international pénal.

4. La matrice des affaires : cette application innovante, destinée à la gestion des affaires sur le plan du droit, a été développée par la section. Premièrement, elle donne un aperçu des éléments des crimes et des conditions juridiques associées à chaque mode de responsabilité pour tous les crimes prévus dans le Statut de Rome. Chaque élément ou condition est rattaché par un lien hypertexte au commentaire juridique en ligne des dispositions pertinentes, qui explicite la norme ou le terme juridique en question. Deuxièmement, elle fournit une liste exhaustive des preuves requises pour chaque élément du crime considéré et pour chaque condition juridique associée aux modes de responsabilité applicables. Chaque élément de preuve est rattaché par un lien hypertexte à une référence juridique expliquant sa pertinence (indications bibliographiques précises et citation à l'appui). Enfin, la matrice des affaires propose une base de données qui aide à organiser et à présenter les éléments de preuve potentiels ou définitifs d'une affaire en fonction des éléments de chaque crime et des conditions juridiques associées aux modes de responsabilité applicables. Cela donne un aperçu fort utile du statut des éléments de preuve potentiels ou définitifs d'une affaire.
5. La matrice des questions juridiques : il s'agit d'une base de données dont le but est de fournir, comme point de départ des projets de recherche et de rédaction juridiques, un aperçu instantané des principales références internes et externes concernant toute disposition spécifique du système juridique de la CPI.

Selon Morten Bergsmo, plusieurs objectifs sont poursuivis à travers le développement des outils juridiques : ces outils permettront aux utilisateurs de trouver eux-mêmes, grâce au réseau informatique, des réponses à la plupart des questions de droit qu'ils rencontrent, ce qui permettra d'accroître l'autonomie et l'efficacité du personnel existant, réduisant par là même la croissance des besoins en ressources humaines. Ces outils permettront en outre d'éviter la répétition inutile des efforts de recherche et de rédaction juridiques au sein du BdP et d'en accroître l'efficacité, d'améliorer la qualité des conclusions du



Morten Bergsmo, ©CC-CPI

Procureur et autres écritures juridiques et d'assurer une bonne approche juridique dans le cadre de l'établissement et de l'analyse des faits.

Il convient également de noter que certains systèmes nationaux de justice pénale ont manifesté un intérêt certain pour les outils et méthodologies développés par la Section des avis juridiques. Par exemple, la matrice des affaires a été traduite en indonésien pour être utilisée dans le cadre des poursuites relatives aux crimes internationaux commis en Indonésie.

Morten Bergsmo a été conseiller juridique auprès de la commission d'experts des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie entre 1993 et 1994, puis conseiller juridique au Bureau du Procureur du TPIY entre 1994 et 2002. Il a été le représentant officiel du TPIY dans le processus onusien de négociations tendant à la création de la CPI. Il a été membre consultant de l'Équipe avancée de la CPI et a finalement rejoint la Cour le 1^{er} novembre 2002, en qualité de coordonnateur de l'équipe chargée de préparer la mise en place du Bureau du Procureur de la CPI.

Gilbert Bitti (France), également vétéran de la phase de création de la CPI et expert renommé du droit international pénal et de la procédure afférente, travaille aux côtés de Morten Bergsmo en qualité de chef de section adjoint, en compagnie d'autres fonctionnaires originaires de pays aussi divers que l'Australie, la Corée, l'Afrique du Sud, le Belarus et l'Espagne. La section accueille entre cinq et dix stagiaires, qui contribuent principalement au développement des outils juridiques.

LES PROCUREURS DE LA CPI ASSISTENT À UN COLLOQUE SUR LES DÉFIS À RELEVER PAR LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

• Le Bureau du Procureur

Du 25 au 27 novembre 2004, le Procureur Luis Moreno Ocampo et les procureurs adjoints Serge Brammertz et Fatou Bensouda (chargés des enquêtes et des poursuites, respectivement) ont participé à trois journées de discussions sur les moyens de relever les défis auxquels la justice pénale internationale fait face.

Organisé à Arusha, en Tanzanie, par Hassan Bubacar Jallow, le Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), ce colloque historique a réuni des procureurs et des premiers substituts de la CPI, du TPIR, du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY), du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ainsi qu'un certain nombre de procureurs, d'experts en droit humanitaire et d'universitaires africains, nord-américains et européens, en plus de spécialistes onusiens. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la cérémonie d'ouverture, le Procureur de la CPI, M. Moreno-Ocampo, a déclaré que le colloque marquait une étape importante depuis la création du TPIR par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et a ajouté : « La création du TPIR a démontré que l'Humanité pouvait apprendre.

L'Humanité peut produire des massacres mais elle peut également tirer des enseignements de ces tragédies. » Il a félicité le TPIR pour son succès dans l'arrestation, la mise en accusation et la condamnation d'un chef d'État pour génocide, en faisant remarquer

qu'il s'agissait là d'une première dans l'histoire de l'Humanité. Il s'est engagé à s'inspirer de l'exemple du TPIR pour exécuter le mandat de la CPI tel qu'énoncé dans le Statut de Rome et contribuer à l'avènement d'un système juridique mondial.

« Nous disposons désormais d'une jurisprudence qui concrétise ce qui n'était auparavant qu'un ensemble de larges principes » a-t-il déclaré. « Et nous, nous dirigeons vers des procédures pénales universelles, qui désormais ne sont plus typiques de la *common law* ou du droit romano-germanique. »

Le Procureur Moreno-Ocampo a également appelé ses confrères procureurs des systèmes nationaux à placer la coopération et la complémentarité au cœur de leurs rapports avec le système juridique mondial, en se faisant l'écho du Président de la CPI, le juge Philippe Kirsch, selon lequel si les institutions internationales comme la CPI doivent à tout moment rester indépendantes des États et des structures étatiques, elles doivent toutefois travailler en interdépendance avec eux. M. Moreno-Ocampo a ensuite suggéré que cette interdépendance naissante soit élargie à la coopération avec les communautés dans lesquelles sont menées des enquêtes sur des crimes internationaux et qu'une plus grande attention soit prêtée aux

mécanismes traditionnels de réconciliation et de justice, tels que les *Gacaca* au Rwanda.

Soulignant la nécessité de rendre la justice pénale internationale d'une manière rapide et efficace en ciblant ceux qui portent la plus lourde responsabilité dans les crimes les plus graves, il a déclaré : « Nous devons apprendre comment interagir avec les communautés locales, comment concilier indépendance et interdépendance, et comment expliquer notre approche à ces communautés parce que nous avons besoin qu'elles travaillent avec nous. Nous ne pouvons rien sans elles. »

À la fin de ce colloque de trois jours, les procureurs ont fait une déclaration conjointe depuis le siège du TPIR à Arusha, où se tenait la conférence. Ils ont réaffirmé leur engagement de mettre fin à l'impunité, de prévenir les crimes contre l'humanité, d'instituer une culture de l'imputabilité et d'instaurer la paix et la réconciliation dans les sociétés d'après-conflit. Cette déclaration a été signée par les procureurs Luis Moreno-Ocampo de la CPI, Carla Del Ponte du TPIY, David Crane du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et Hassan Bubacar Jallow du TPIR.

Les procureurs ont clos le colloque en jetant les bases de la création d'un groupe de travail chargé de rassembler et de mettre en commun les stratégies et meilleures pratiques en matière de poursuite d'auteurs de crimes internationaux. Ils ont convenu de se réunir à nouveau en Sierra Leone six mois plus tard.

PRESTATION DE SERMENT DU PROCUREUR ADJOINT FATOU BENSOU DA



Le lundi 1^{er} novembre 2004, Mme Fatou Bensouda (Gambie) a prêté serment en tant que procureur adjoint (poursuites) de la Cour pénale internationale, lors d'une session publique de celle-ci. La cérémonie et la session ont été présidées par le juge Philippe Kirsch, Président de la Cour. Après l'allocution initiale du Président, M. Felipe Paolillo, vice-président de l'Assemblée des États parties, M. Bruno Cathala, Greffier de la Cour, et M. Luis Moreno Ocampo, Procureur de la Cour, ont successivement pris la parole pour accueillir le nouveau procureur adjoint. M. Hassan B. Jallow, Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et Mme Carla Del Ponte, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, sont ensuite intervenus pour féliciter Mme Bensouda, qui a été élue pour neuf ans par l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale le 8 septembre 2004. En tant que Procureur adjoint (poursuites), Mme Fatou Bensouda dirige la Division des poursuites du Bureau du Procureur et rend compte directement au Procureur, M. Luis Moreno Ocampo.

L'ensemble du personnel du Bureau du Procureur était invité à assister à la cérémonie.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

LA TECHNOLOGIE DE POINTE AU SERVICE DE LA SALLE D'AUDIENCE : LA CPI MET EN PLACE UN PRÉTOIRE ÉLECTRONIQUE



gistements de bonne qualité mais également d'économiser beaucoup d'espace.

Chaque salle d'audience sera équipée :

- de huit caméras, dont six discrètement réparties dans chaque salle d'audience. Une caméra sera également placée dans la galerie publique et une autre dans une pièce réservée aux témoins ;
- d'installations de vidéoconférence qui permettront de communiquer avec les témoins sur le terrain. S'il n'y a aucun bureau extérieur dans la région où vit le témoin, il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à un dispositif satellite, des téléphones satellite, voire un générateur ;
- d'écrans placés devant chacun des participants à la procédure pour leur permettre de visualiser en temps réel les éléments de preuve présentés sous forme électronique, les témoignages et les transcriptions.

Les deux salles d'audience seront connectées au réseau et la plupart des sièges seront équipés d'un ordinateur donnant accès au système informatique de la Cour (prétoire électronique). Ce système permettra aux utilisateurs de suivre les transcriptions en temps réel et d'y insérer des annotations si nécessaire. Il facilitera également la présentation d'analyses des preuves et d'exposés. Les comparutions initiales et les prononcés de jugements et de peines seront diffusés en direct. Le signal audio et vidéo de toutes les autres audiences sera transmis avec un décalage de 45 minutes pour des raisons de protection de témoins. En outre, des mesures de sécurité de pointe seront prises en fonction

des besoins, conformément au Statut de Rome et au Règlement de procédure et de preuve. Les témoins seront protégés par des dispositifs de distorsion de l'image et/ou d'altération de la voix, chaque fois que nécessaire.

À côté des salles d'audience, la salle des médias sera équipée :

- de connections audio et vidéo : dans cette salle, les représentants des médias pourront suivre directement le signal audio provenant de l'un des six canaux d'interprétation ;
- de « bureaux partagés » pour les médias, équipés de prises Internet et de matériel d'enregistrement audiovisuel ;
- de lignes téléphoniques et de connections pour ordinateur.
- La salle de presse sera équipée d'écrans à plasma qui diffuseront en direct ou en différé le signal provenant de la salle d'audience.

Enfin, les images de la salle d'audience pourront être transmises à plusieurs camions régie se trouvant à l'extérieur du bâtiment de la Cour et permettant de relayer le signal par satellite.

Aussi impressionnante que puisse déjà être cette infrastructure audiovisuelle, la notion de cour électronique va encore plus loin :

Pour être véritablement une cour électronique, à savoir une cour qui n'a presque plus besoin de supports papier, toutes les pièces doivent se présenter dès le départ sous forme électronique. La norme 26 du Règlement de la Cour requiert d'ailleurs que tous les documents soient déposés pour enregistrement au Greffe en version électronique, autant que possible. En outre, la règle 15 du Règlement de procédure et de preuve exige la mise en place d'un système de base

de données pour tenir tous les dossiers de la Cour.

Dossiers électroniques :

La Cour est en train de mettre en place un système informatique de gestion des documents. Un système informatique d'administration judiciaire est également en cours d'élaboration, afin de faciliter certaines procédures comme l'enregistrement des pièces déposées ou leur notification.

En bref

Rencontre des Greffiers des juridictions pénales internationales à Arusha

Du 8 au 9 février 2005, MM. Bruno Cathala, Greffier de la Cour pénale internationale (CPI), Hans Holthuis, Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Adama Dieng, Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et Robin Vincent, Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone se sont réunis au siège du TPIR à Arusha (Tanzanie) afin de poursuivre et de renforcer le processus de coopération engagé depuis plus d'un an entre les différentes juridictions. Le texte intégral de leur Déclaration conjointe sur l'identification des meilleures pratiques dans l'administration de la justice pénale internationale est disponible à l'adresse suivante : www.icc-cpi.int/press/pressreleases/91.html

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CPI

La bibliothèque de la Cour pénale internationale est un important outil mis à la disposition des fonctionnaires de la CPI, de la communauté juridique, des universitaires, des chercheurs et des journalistes intéressés par l'évolution du droit international pénal.

Mettre sur pied une bibliothèque juridique répondant aux besoins de la première cour pénale internationale permanente est une entreprise de grande envergure. Depuis l'arrivée en juillet 2003 de la responsable de la bibliothèque, beaucoup a été accompli pour transformer la modeste bibliothèque actuelle en ce qui est appelé à devenir une référence obligatoire pour tous ceux qui s'intéressent au droit pénal.

Le comité de la bibliothèque de la CPI a été fondé l'année dernière. Composé de représentants de tous les organes de la Cour, ce comité consultatif s'est réuni régulièrement et a rigoureusement veillé à ce que tous les organes voient leurs besoins pris en compte par la bibliothèque. Il pilote le développement de la collection et s'assure que les ressources sont équitablement choisies parmi les références numériques et les références papier, ainsi que parmi la littérature de *common law* et la littérature de tradition romano-germanique. Il approuve les acquisitions onéreuses ainsi que les abonnements aux périodiques ou aux bases de données, et prend des décisions stratégiques, comme en ce qui concerne le choix de systèmes adaptés pour la classification et le catalogage.

La bibliothèque utilise les Règles de catalogage anglo-américaines (AACRII), le système MARC21, les systèmes LC de classification et de vedettes-matières, ainsi que leur équivalent français (Répertoire de vedettes-matières). L'avantage de ces systèmes tient à leur ancrage dans des normes internationales, à leur mise à jour régulière par des instances internationales et aux possibilités de partage de catalogues qu'ils offrent.

La bibliothèque est également présente sur l'Intranet et propose des liens pour la consultation en ligne de bases de données, catalogues de bibliothèques extérieures, journaux électroniques et sites d'information, ainsi que pour la consultation de son propre catalogue. Après avoir recueilli l'avis de tous les organes de la Cour, l'unité est actuellement en train de mettre en ligne une liste de ressources utiles disponibles sur Internet.

L'équipe de la bibliothèque est désormais permanente et elle se compose de la responsable, d'une bibliothécaire adjointe spécialisée et d'un aide-bibliothécaire. Cette équipe a également eu la chance de profiter de l'assistance supplémentaire de stagiaires et de personnel temporaire, ce qui lui a permis de faire face aux demandes de distribution et de prêts entre bibliothèques, ainsi qu'aux importants arrivages d'ouvrages à la suite d'acquisitions ou de donations dont, en 2004, une généreuse donation de la Fondation MacArthur destinée à la section victimes et témoins de la bibliothèque.

En 2004, la bibliothèque a adopté un système provisoire de gestion et elle est en train de mettre en place le système intégré Sirsi/Unicorn de gestion de bibliothèques, qui permettra à son personnel de gérer toutes les questions relatives aux finances, à la distribution, aux prêts entre bibliothèques, aux acquisitions et aux données de catalogage, ainsi que de donner accès à un très performant outil bilingue de recherche de références, doté d'une interface particulièrement conviviale pour la consultation en ligne de son catalogue public. Ce nouveau système intégré de gestion devrait permettre au personnel de la bibliothèque



d'améliorer la qualité du service au sein de la CPI ainsi qu'à destination du public. Par exemple, les prêts peuvent faire l'objet de rappels automatiques, les commandes peuvent être exécutées automatiquement grâce aux protocoles de transfert électronique de documents et des gains en efficacité peuvent être réalisés dans le catalogage de références importées d'autres bibliothèques. Bien que le système provisoire actuel ne permette pas de présenter des statistiques reflétant tout le travail accompli par l'unité, les informations suivantes en donnent une idée :

- Nombre de références bibliographiques (ouvrages, périodiques, articles, collections) : 2 929 ;
- Nombre de volumes : plus de 6 000 ;
- Nombre approximatif de demandes de références pour l'année 2004 (par courriel, en personne, par téléphone) : plus de 3 500 ;
- Livraisons de documents de la bibliothèque du Palais de la Paix, de la British Library et de bibliothèques situées aux Pays-Bas et ailleurs pour l'année 2004 : plus de 260 ;
- Nombre d'abonnements périodiques : 370.

Lors de sa première année, l'unité a reçu plus de 1 600 numéros de publications périodiques, abonnements électroniques non compris.

L'année 2005 devrait voir la bibliothèque consolider la croissance rapide de sa collection, en développant des procédures opérationnelles et en cataloguant les références conformément aux normes internationales. Il est envisagé, dans la limite des moyens humains, d'enrichir les données disponibles en ajoutant les tables des matières des ouvrages et en établissant des liens entre celles-ci et des informations consultables gratuitement sous forme électronique, comme des actes ou des rapports de conférences. L'enrichissement des données permet aux usagers d'obtenir des retours plus pertinents lorsqu'ils effectuent leurs recherches. En outre, la bibliothèque entend élargir ses services cette année en proposant un service de distribution/information/références. De surcroît, il est prévu que la bibliothèque ouvre ses portes au public dès que possible. À long terme, elle pourrait devenir un centre de référence pour les publications spécialisées en droit international pénal.

En bref



Colloque sur les droits de l'homme en Afrique et la CPI

Un colloque judiciaire panafricain sur le système africain de protection des droits de l'homme et la Cour pénale internationale a été organisé par Africa Legal Aid à Johannesburg les 19 et 20 novembre 2004.

Mme Yvonne Mokgoro, juge à la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud et chef du conseil d'administration d'Africa Legal Aid, a présidé cette table ronde de deux jours à laquelle ont participé de nombreuses éminences du droit international.

Citons, parmi les thèmes couverts : l'Union africaine et le système régional africain : perspectives et défis ; le mandat de la Commission Africaine et la jurisprudence du système africain ; l'impact du système africain de protection des droits de l'homme au sein des différentes nations ; l'Afrique et la Cour pénale internationale : perspectives et défis ; la Cour pénale internationale et la compétence universelle.

M. Phakiso Mochochoko, chef de la Section des avis juridiques du Greffe de la CPI, a présenté un exposé sur le thème des perspectives de la Cour pénale internationale et des défis qu'elle doit relever. Mme la juge Navanethem Pillay de la CPI, auparavant juge et présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), a présidé la discussion qui s'en est ensuivie.

Visitez notre site Internet : <http://www.icc-cpi.int>

L'ADMINISTRATION DE LA CPI

Le développement d'une plateforme commune pour tous les services administratifs de la CPI a été déterminant pour assurer une gestion efficace de la Cour. Il a permis de trouver des solutions standardisées aux problèmes communs rencontrés dans toute l'organisation.

Bien évidemment, dans une organisation si complexe, une plus grande souplesse est parfois nécessaire. Toutefois, la souplesse pouvant occasionner des dépenses accrues et des retards, il est essentiel d'établir les priorités. Il est clair que tous les organes n'ont pas les mêmes besoins. Heureusement, les services administratifs de la CPI ont adopté une approche fondée sur l'analyse des processus et peuvent donc faire face à la plupart des situations. Cependant, étant donné que le personnel et les ressources disponibles sont limités, des solutions génériques aux problèmes rencontrés sont préférées chaque fois que possible.

L'année passée, les travaux relatifs aux questions administratives ont été de plus en plus axés sur l'analyse des processus. Des applications de front office ont été mises en place au sein de la Section des technologies de l'information et des communications et de la Section des services généraux, permettant non seulement d'économiser du temps mais aussi de gagner considérablement en efficacité.

En outre, l'introduction à la Cour d'un progiciel de gestion intégré dans les mois à venir continuera d'améliorer considérablement le fonctionnement et les services quotidiens à la CPI.

Fonctions des sections administratives

Section des technologies de l'information et des communications

Principales fonctions :

- Assurer la fourniture et l'entretien quotidien d'équipements informatiques essentiels et collaborer à de nombreux projets visant à la création d'une organisation plus efficace et structurée ;
- Lancer le système électronique de gestion des documents, qui créera une bibliothèque commune de documents pour la CPI dans son ensemble ;
- Introduire les systèmes de gestion des affaires et de prétoire électronique et aider les juges à remplir leurs fonctions judiciaires ;
- Aider à mettre en place des équipements informatiques et de communication dans les bureaux extérieurs et créer des canaux de communication entre ceux-ci et le siège de la Cour.

Section des ressources humaines

Principales fonctions :

- Recruter le personnel, assurer le paiement des traitements et des indemnités et contrôler le respect de droits et d'obligations ;
- Former le personnel ;
- Assurer des services en matière de santé et de bien-être au personnel de la Cour.

Section des achats

Principales fonctions :

- Mettre en oeuvre les procédures d'acquisition et d'achat de fournitures, d'équipements et de services requis par la Cour ;
- Veiller à ce que la Cour effectue ses achats selon un rapport utilité-coût optimal conformément aux dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière.

Section des finances

Principales fonctions :

- Publier des états financiers pour adoption par l'Assemblée des États parties ;
- Développer des procédures internes et examiner les procédures de travail existantes en matière de paiements, de gestion de la paie, et d'opérations de trésorerie, en vue d'améliorer leur efficacité ;
- Mettre en place le module financier du progiciel de gestion intégré qui, à compter du 1^{er} janvier 2005, a été intégré avec les modules budget, achats et trésorerie, pour enregistrer toutes les transactions liées aux commandes, aux contrats, aux contributions et à la trésorerie (le deuxième trimestre 2005 verra l'intégration des modules de gestion de la part des voyages) ;
- Assurer la gestion des paiements, de la paie et de la trésorerie pour répondre aux besoins liés à des enquêtes en cours et à la création de bureaux en Ouganda et en RDC.

Section du budget et du contrôle budgétaire

Principales fonctions :

- Fournir un service centralisé concernant les questions liées au budget-programme ainsi qu'aux fonds extrabudgétaires et spéciaux ;
- Établir et appliquer des politiques et procédures budgétaires en s'assurant de leur compatibilité avec les dispositions du Règlement financier, des règles de gestion financière et d'autres directives applicables ;
- Préparer le budget programme annuel, le plan financier, les rapports d'exécution budgétaire et d'autres rapports sur des questions budgétaires ;
- Mettre en place et assurer un suivi et un contrôle budgétaires appropriés, et garantir l'utilisation optimale et rationnelle de toutes les ressources dont dispose l'organisation.

Section de la sécurité

Principales fonctions :

- Assurer la surveillance physique des locaux de la Cour ;
- Consulter un large éventail d'agences nationales spécialisées pour assurer la sécurité à la CPI, et coordonner avec elles les activités y relatives. (L'Assemblée des États parties s'est réunie à La Haye pour la première fois en septembre 2004, ce qui a requis un travail de planification et de préparation considérable de la part tant de la Section de la sécurité que d'un certain nombre d'autres partenaires internes et gouvernementaux).
- Collaborer avec une grande variété de professionnels de la sécurité comme la police, les pompiers et d'autres services de sécurité nationaux, la protection de la Cour relevant de la compétence des autorités nationales.
- Appuyer les unités de la CPI qui opèrent sur le terrain, à travers une cellule chargée de la sécurité sur le terrain qui coordonne les activités et apporte un soutien direct à plusieurs missions menées en Ouganda et en RDC.

Section des services généraux

Principales fonctions :

- Participer à la conception et à la construction de la salle d'audience 1, de la salle de presse et des galeries publiques ;
- Participer à la conception et à la mise en oeuvre de la salle d'audience 2 ;
- Organiser les déménagements du personnel de la CPI dans le bâtiment de l'Arc suite au départ des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères ;
- Participer à la création d'un bureau extérieur ;
- Gérer le projet de bâtiment annexe de la CPI (entrepôt, salles de formation, garage, centre de réception et d'inspection des marchandises et des équipements) ;
- Préparer le budget 2005 et assurer le contrôle et le suivi du budget 2004 ;
- Concevoir et mettre en place un plan de gestion des clés pour le bâtiment de l'Arc ;
- Participer activement à la planification du projet de locaux permanents ;
- Mettre en place des procédures de contrôle d'inventaire à la CPI.

Réunion de stratégie - Greffe et ONG

Les jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2004, la troisième réunion de stratégie entre le Greffe et les Organisations non gouvernementales (ONG) s'est tenue au siège de la Cour, à La Haye. L'objectif principal de cette réunion était de discuter de moyens additionnels de renforcer le dialogue entre le Greffe et les ONG.

Le débat a entièrement porté sur les questions stratégiques concernant les travaux du Greffe, et il a été question de la continuité du dialogue, de la session de l'Assemblée des États parties qui s'est tenue au mois de septembre, du processus d'élaboration du budget, de la formation et de la sensibilisation externe, des victimes, des témoins et des conseils.

BdP: mardi 30 novembre et mercredi 1^{er} décembre. Les représentants des ONG ont également rencontré un certain nombre de responsables du Bureau du Procureur (BdP), dont le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo, Mme Silvia Fernandez, M. Darryl Robinson, M. Fabricio Guariglia, M. Paul Seils ainsi que le responsable des relations avec les médias du BdP, M. Christin Palme.

Événements à venir :

Séance d'information destinée au corps diplomatique

Une séance d'information organisée par la Cour pénale internationale à l'intention du corps diplomatique se tiendra dans les locaux de la Cour à La Haye, le 1^{er} mars 2005. À cette occasion, le Président, Philippe Kirsch, le Procureur, Luis Moreno-Ocampo, le Greffier, Bruno Cathala, et le Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties, Medard Rwelamira, informeront les États dont les représentations diplomatiques sont aux Pays-Bas et en Belgique du travail réalisé jusque-là ainsi que des projets en cours. Cette séance témoigne de la volonté de la Cour de maintenir un dialogue fructueux avec les représentants du corps diplomatique.

Février 2005

LA LETTRE DE LA CPI

•Généralités

3

Derniers documents publiés

ICC-01/04 - Décision de convoquer une conférence de mise en état sur la situation en République démocratique du Congo

ICC-01/05 – Election du juge président de la Chambre préliminaire III

ICC-01/05 – Assignation de la situation en République centrafricaine à la Chambre préliminaire III

Consulter ces documents sur notre site Internet:
www.icc-cpi.int/organs/chambers/chambers_decision.html

Comité de pilotage pour le budget

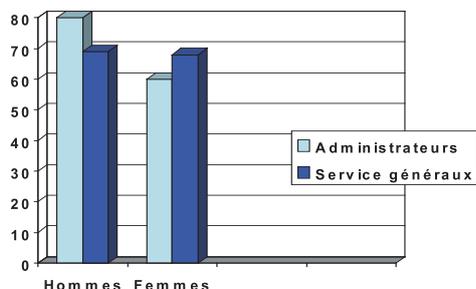
En décembre 2004, le Conseil de coordination a créé un Comité directeur pour le budget (le « Comité ») dans le but de faciliter une préparation sérieuse, efficace et transparente du projet de budget-programme 2006. Ce comité inter-organes, qui est composé de représentants des différents organes de la Cour, est présidé par le responsable de la Direction des services administratifs communs. Dans un effort collectif, le Comité a mis en place une procédure qui conduira à la soumission en temps voulu du projet de budget, tout en supervisant la mise en oeuvre de cette procédure. Il va assurer la conformité du processus budgétaire au Règlement financier et aux règles de gestion financière et veiller à l'application des recommandations du Comité du budget et des finances et de celles de l'Assemblée des États parties.

Afin de veiller à la bonne mise en place du processus et de son suivi en continu, les membres du Comité ont entrepris de tenir quotidiennement de brèves réunions.

Le Comité s'efforce d'informer régulièrement les personnes concernées sur toutes les étapes envisagées dans le processus et de leur faire un rapport sur les progrès réalisés.

La coopération de tous les membres du personnel sera essentielle pour que le Comité puisse mener à bien sa mission avec efficacité.

Dernières mises à jour concernant le recrutement à la CPI



La CPI compte 277 employés dans des postes inscrits au budget, 149 sont hommes et 128 femmes venant de 52 pays.
Non-inclus
• 22 Postes électifs
• 78 Postes temporaires



Vous pouvez nous faire part de vos commentaires et suggestions concernant ce troisième numéro par courrier électronique (prio@icc-cpi.int) ou par fax +31 70 515 85 55, en précisant dans la rubrique objet : « La lettre de la CPI ».

Cliquer sur le texte souligné pour atteindre une page ou pour accéder à plus d'informations [INDEX](#) [P.1](#) [P.2](#) [P.3](#) [P.4](#) [P.5](#) [P.6](#) [P.7](#) [P.8](#) [P.9](#) [P.10](#) [P.11](#)

Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands / Post Office Box 19519, 2500 CM The Hague, The Netherlands
Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas / Boîte Postale 19519, 2500 CM La Haye, Pays-Bas
Tel.: +31 70 515 85 15 Fax.: +31 70 515 85 55 <http://www.icc-cpi.int>
ISBN : 92-9227-000-1